



PO Box 3393, Port Elizabeth, 6056

E-mail : muftis@themajlis.co.za

www.themajlis.co.za

6 Jamâdil Oûlâ 1443 – (nuit du) 11 Décembre 2021

(Traduit le 8 Jamâdil Oûlâ 1443 – 12 Décembre 2021)

(L'article est communautaire mais est par extension une exhortation pour toute autre communauté musulmane. (traducteur))

UNE HARÂM, KOUFR DE FÊTE « MENDHI » (HENNE) HINDOU POUR CELEBRER UN NIKÂH

Il est certes terriblement lamentable que dans notre communauté, la nuit dernière (10 Décembre 2021), une Harâm, Koufr, soi-disant fête « mendhi » fut organisée pour célébrer un nikâH prévu pour demain, Dimanche 12 Décembre 2021 à Musjidul Fuqara.

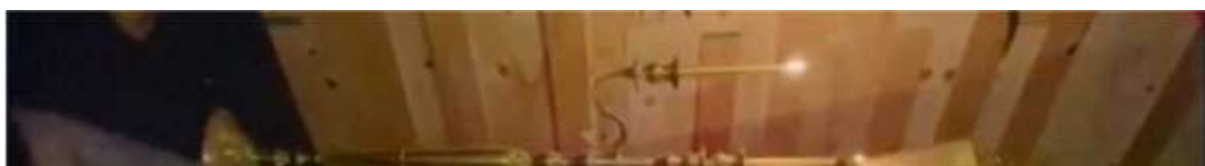
Les images, reproduites ici, témoignent de l'immoralité et du mal de ladite Harâm de fête. Des femmes fumant le Harâm de Kookah (narguilé) et se mouvant au rythme de la maléfique de musique, se comportèrent comme des prostitués. Il n'est pas possible pour ces viles femmes et les hommes qui les soutinrent d'être des dépositaires d'un Îmâne valide. Il n'est pas possible pour de véritables musulmans de se comporter de façon si flagrante en violation de la Shariah. Il n'y eu pas le moindre vestige de crainte d'Allâh Ta'âlâ en tous ceux qui participèrent à ce genre hindou de sheytâniyat.

Il faut qu'ils comprennent bien que si jamais ils avaient un peu d'Îmâne, la nuit dernière ce peu fut annulé par leur implication dans la Koufr de réjouissance, sheytâni d'acrobatie. S'ils tiennent à être musulmans, il leurs sera impératif de se repentir et renouveler leur Îmâne ainsi que leur NikâH. L'implication que fut la leur est du Koufr, car ils crurent tous que le sheytâniyat dans lequel ils

s'impliquèrent est *Halâl*. Seules des femmes aux tendances de prostituées peuvent participer à de si immorales, Koufr de fêtes.

***LE NIKÂH QUI DEVRAIT ÊTRE ACCOMPLI A MUSJIDUL FUQARA
DEMAIN, 12 DECEMBRE 2021, A ETE ANNULE.***

Ils devraient faire leur nikâH au Harâm de lieu où ils tinrent leur Harâm, sheytâni, Koufr de fête ou à des bizarres de temples-masjid où les Koufr de mesures barrières des athées sont appliquées. Nous ne permettrons pas que la sainteté de la Masjid soit polluée avec l'accomplissement du nikâH par ceux dont le Îmâne même pend par une ficelle ou est peut-être totalement éteint par leur flagrant et imprudent piétinement de la Shariah d'Allâh Ta'âlâ.









(Ps : Il y a d'autres transgressions qu'affichent ces images comme le fait de placer les assiettes sur quelque chose de surélevé (il faut que l'homme et la nourriture soit tous les deux au même niveau au sol sur le tapis) et le fait de mettre des assiettes individuelles (manger à plusieurs dans un plat plus grand est meilleur) et le fait de porter des vêtements Kouffâr et le fait de se parer de luxes.
(traducteur))